



Le président Paul Biya a signé un décret signé ce 6 mars 2023 portant revalorisation de 5,2% le salaire des personnels civils et militaires.

A compter du 1er février 2023, le salaire mensuel de base des personnels civils et militaires augmente à un taux moyen de 5,2%. Ce décret du président Paul Biya portant revalorisation de la rémunération mensuelle des agents de l'État est consécutive à la hausse des prix des carburants à la pompe entrée en vigueur à la même date.

Le 08 février dernier, le ministre du Travail et de la sécurité Sociale, Grégoire Owona et plusieurs responsables d'organisations syndicales, ont entériné une hausse de 5 605 FCFA du salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig). La valeur du salaire minimum est à cet effet passée de 36 270 FCFA à 41 875 FCFA.